

République Islamique de Mauritanie

Nom de l' Autorité contractante

Adresse:

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du marché :

Dénomination du marché :

Nombre d'offres reçues :

Date d'ouverture des offres :

Nom et adresse de l'attributaire provisoire :

Montant de l'offre retenue provisoirement :

Délai d'exécution :

La publication du présent avis est effectuée en application des Articles 41 et 42 du Code des Marchés publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics, en vertu de l'Article 53 dudit Code.

L'Autorité contractante doit procéder à la publication de cet avis, immédiatement après l'approbation de l'attribution.